

SÉCHERESSE : Le département de Meurthe-et-Moselle est en situation d'alerte renforcée

MESURES DE LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU



Le lavage des véhicules est interdit
hors des stations de lavage



Le remplissage des piscines privées et publiques est interdit hors raisons techniques ou sanitaires



Le nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, ...) **est interdit** sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité



L'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport est interdit entre 9h et 20h



L'irrigation des cultures par aspersion est interdite entre 8h et 21h



La consommation d'eau des industries est réduite (conformément aux arrêtés préfectoraux en vigueur)



ÉCONOMISER L'EAU,
C'est protéger la ressource
mais aussi réduire ses dépenses !

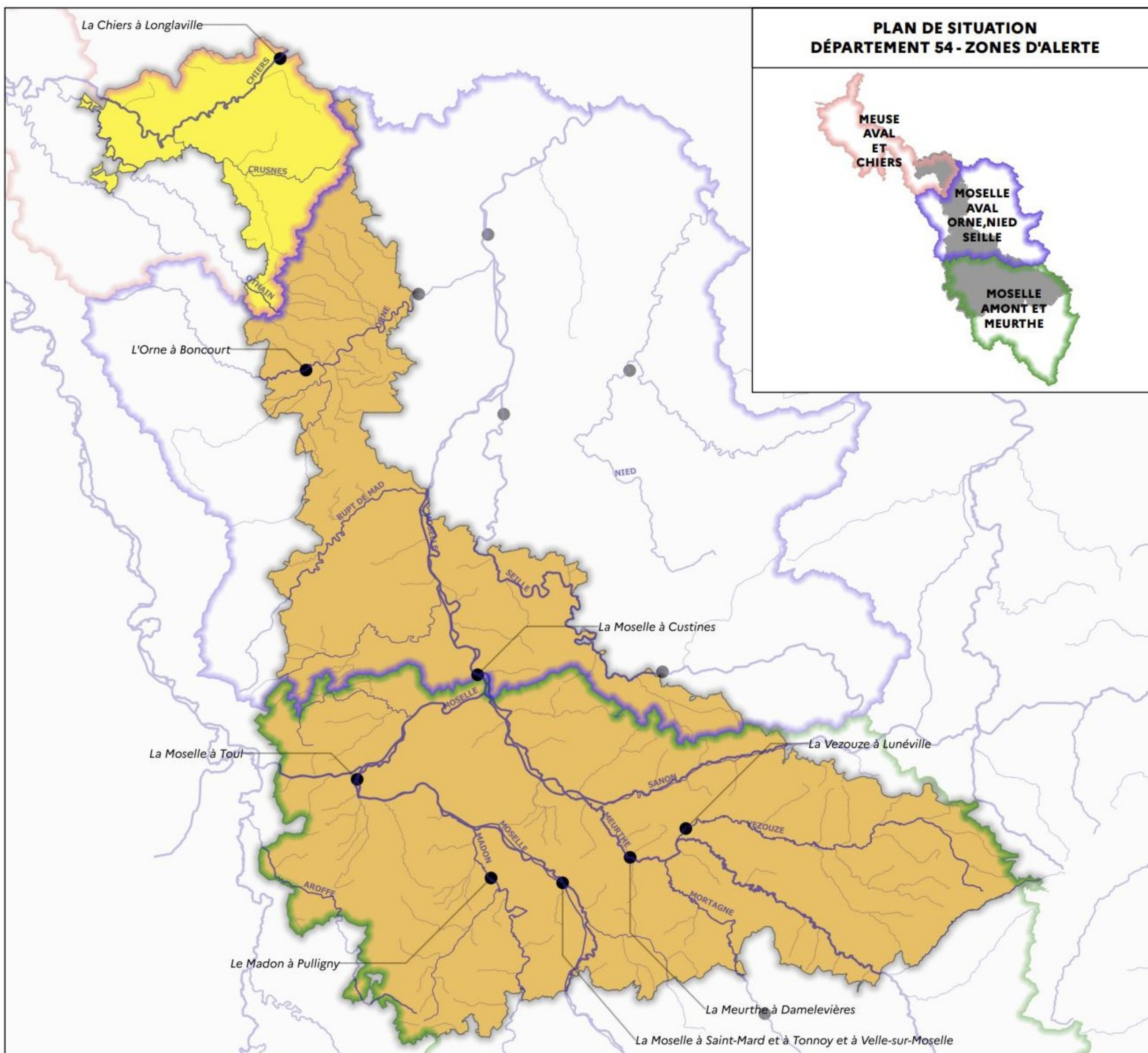
Pour rappel :

- vigilance
- alerte
- alerte renforcée
- crise

Facebook/Prefet54

www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

@Prefet54



Direction départementale des territoires

SITUATION SUR LA SÉCHERESSE

INDICATEURS HYDROLOGIQUES
DE SUIVI D'ÉTIAGE -
EAUX DE SURFACE

SITUATION AU 18/07/2022

Légende

Zones d'alerte :

- Meuse aval et Chiers
- Moselle aval, Orne, Nied et Seille
- Moselle amont et Meurthe

Niveau de gravité de la sécheresse :

- normal
- vigilance
- alerte
- alerte renforcée
- crise

Station hydrométrique :

